

## COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la 13<sup>e</sup> réunion de l'année 2021 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le mardi 5 octobre 2021, à 17h, dans la salle E-404 du Cégep de Rimouski, sous la présidence de M. François Dornier.

---

### PRÉSENCES

M. François Dornier (président)  
Mme Jocelynn Meadows  
M. Raymond Lacroix  
M. Michel Pineault  
M. Philippe Saindon

### ABSENCE

Mme Janice Lemoignan (motivée)

### PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée) et Marie-Josée Proulx (sujet 21-13.04)

### 21-13.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

---

Constatant le quorum, le président, monsieur François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

### 21-13.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

### 21-13.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 12<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-12) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

---

Le président fait la revue du procès-verbal de la 12<sup>e</sup> rencontre du 14 septembre 2021, en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

### 21-13.04 CÉGEP - LOCAUX A-258, A-261 ET A-263 / TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE - LABORATOIRE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RÉSEAUX/ CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : ADOPTION

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Des travaux de réfection et de transformation sont nécessaires dans différents locaux utilisés par le Département de technologie de l'électronique – Télécommunications et réseaux du Cégep de Rimouski afin d'y permettre l'implantation de postes de travail modulaires polyvalents, dédiés aux étudiantes et étudiants de dernière année. Ce besoin fait suite à l'évolution de la grille programme pour les étudiantes et étudiants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> trimestre dont certains cours ont été modifiés ou remplacés à l'automne 2020 afin de répondre aux nouvelles réalités du domaine. L'aménagement projeté permettra aux étudiantes et aux étudiants de travailler de façon autonome dans un environnement offrant des infrastructures et des outils actualisés, tout en leur évitant d'avoir à démonter et entreposer leurs projets sur des étagères entre chaque cours (comme c'est actuellement le cas) afin de libérer l'espace utilisé, ce qui permet une économie importante d'énergie et de temps.

La liste qui suit résume de façon sommaire la nature des interventions qui seront réalisées dans le secteur touché par les travaux :

- Démolition du mur mitoyen entre les locaux A-258 et A-263 et érection d'un nouveau mur afin d'agrandir le A-263 en empiétant légèrement dans les espaces du A-258;
- Démolition partielle du mur mitoyen entre les locaux A-261 et le A-263;

- Subdivision du local A-261 afin d'y implanter une classe théorique dédiée et un local d'entreposage pour équipement;
- Implantation de huit (8) postes de travail modulaires doubles pour étudiants dans le A-263;
- Implantation de chemins de câbles et de râteliers entre les nouveaux postes de travail ajoutés;
- Réaménagement fonctionnel d'un local de rangement existant (A-262);
- Travaux de peinture et de remplacement de plafonds et de finis de plancher;
- Démantèlement d'éléments mécaniques-électriques et/ou architecturaux vétustes dissimulés dans les plafonds existants;
- Travaux divers en électricité (distribution et éclairage), en régulation, en plomberie et en CVAC.

Il est à noter que le secteur touché est susceptible de contenir des fibres d'amiante.

Les firmes professionnelles Les architectes Goulet et Lebel (spécialité Architecture) et Tetra Tech QI (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 377 748 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement du Collège de Rimouski.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 26 août 2021, six (6) entrepreneurs généraux ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec soit Construction Paul Morneau (Rimouski, Québec), Construction 4 Saisons inc. (Saint-Arsène, Québec), Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec), Action Estimation inc. (Sainte-Marie, Québec), Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) et Okaré Construction sur mesure inc. (Mont-Joli, Québec). Par la suite, un (1) seul d'entre eux (Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) s'est présenté à la séance d'information (visite) des soumissionnaires le 2 septembre 2021.

Subséquemment, trois (3) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux avant l'heure limite pour l'ouverture des soumissions le 24 septembre dernier. Il s'agit de :

- Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 382 866,75 \$ (toutes taxes incluses);
- Construction Action Estimation inc. (Sainte-Marie, Québec) au montant total de 378 842,63 \$ (toutes taxes incluses);
- Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 319 489,08 \$ (toutes taxes incluses).

On s'interroge à propos des écarts importants au niveau des montants soumis par les entrepreneurs. Un échange s'ensuit d'où il ressort que la DRFMI portera une attention particulière aux projets à venir concernant les suppléments financiers (extras) qui pourraient s'ajouter aux contrats avec les entrepreneurs qui auront été mandatés pour effectuer des travaux au Collège.

CONSIDÉRANT les besoins pédagogiques énoncés précédemment;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et de transformation nécessaire pour l'implantation d'un laboratoire de Télécommunications et réseaux au profit du Département de technologie de l'électronique du Cégep de Rimouski, durant l'automne 2021, à l'entreprise Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) pour un montant total de 319 489,08 \$ (toutes taxes incluses).

## **21-13.07 AFFAIRES DIVERSES**

---

### **Affaires financières**

Monsieur Dornier annonce qu'il n'a pas d'éléments nouveaux concernant les démarches effectuées auprès du ministère de l'Éducation en vue d'obtenir d'autres sources de revenus. Il est possible que des montants supplémentaires soient versés aux écoles nationales mais cela n'est pas encore confirmé. Les membres du comité échantent également sur d'autres possibilités de financement comme, par exemple, la vente d'actifs immobiliers tels les Résidences étudiantes. Une firme comptable externe proposera éventuellement à la direction une offre de service

pour analyser cette avenue et faire des recommandations. D'autres informations seront partagées plus tard lorsque le dossier sera plus avancé. Une entreprise de gestion immobilière spécialisée pourrait être appelée à proposer une offre de service si cette avenue était retenue par le Collège.

**Agence de sécurité Neptune**

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, informe les membres du comité exécutif des problématiques rencontrées dans le dossier entourant l'octroi du contrat de service à l'agence de sécurité Neptune Security Services inc. Il appert qu'à ce jour, l'entreprise a été dans l'impossibilité d'assurer les services de sécurité et de surveillance comme prévu au contrat, occasionnant ainsi des frais supplémentaires au Collège.

**Reprise des travaux relatifs au Règlement de régie interne du Collège et au Règlement no 8 de l'IMQ (catégories B-01 et B-11 du Cahier de gestion)**

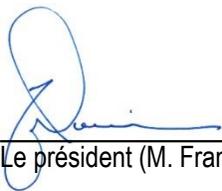
Monsieur Dornier explique aux membres l'avancement des travaux relatifs au Règlement de régie interne du Collège et au Règlement no 8 de l'IMQ. Il mentionne que des consultations seront effectuées auprès du personnel de l'IMQ et que monsieur Lacroix et lui-même les rencontreront pour répondre à leurs questions. Des discussions à ce sujet s'ensuivent, notamment en ce qui concerne le rôle du comité consultatif de l'IMQ.

**21-13.08 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 00.



---

Le président (M. François Dornier)



---

La secrétaire (Mme Marie-Josée Ross)